

- 2 000 places en 2018, la FFEC appelle des mesures fortes pour relancer la création de places de crèches en France

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 29 novembre 2019 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches constate le ralentissement dramatique de la création de places de crèches. Elle appelle de ses vœux la mise en place d’une politique ambitieuse et pragmatique pour la petite enfance.

Chaque année, de moins en moins de places en crèches sont créées

La [lettre de l’observatoire national de la petite enfance n°4 – novembre 2019](#) est enfin disponibleⁱ. Pour la **cinquième année** consécutive, **les ouvertures de places de crèche chutent** en France, dépassant à peine **11 000 places en 2018 (-2 000 places par rapport à 2017)**.

La FFEC constate que **les objectifs du Gouvernement de créer 30 000 places de crèches PSU entre 2018 et 2022 ne seront pas atteints** : seulement 1 800 places nettes créées en 2018, soit 6% de l’objectif quinquennal.

Les micro-crèches PAJE ont porté seules la croissance de places de crèches en France en 2018 (+7 100 places) mais privées injustement de subvention d’investissement depuis l’été 2018, elles seront de moins en moins nombreuses. **Sans les micro-crèches PAJE, le solde de créations de places de crèches en France sera négatif en 2019.**

La FFEC rappelle qu’aujourd’hui encore 4 enfants sur 10 ne bénéficient d’aucun mode d’accueil formel ; que ce soit en crèches, micro-crèches, via des assistant(e)s maternel(le)s ou en garde à domicile. Elle précise que **46% des parents qui gardent eux-mêmes leur enfant auraient souhaité avoir accès à une autre solutionⁱⁱ.**

Il est urgent de libérer le potentiel de création de places de crèches

Face à l’urgence de la situation, alors que les 3 priorités présidentielles annoncées sont fortes : les 1000 premiers jours de l’enfant, l’égalité entre les femmes et les hommes et la nécessaire conciliation entre les vies professionnelle, familiale et personnelle, **au-delà des annonces, la Fédération Française des Entreprises de Crèches demande des actes.** Il faut :

1. **Simplifier les normes** qui fixent les conditions d’autorisation d’ouverture et qui organisent le fonctionnement quotidien des crèches **en privilégiant les créations de places**. En effet, les propositions actuelles relatives aux **surfaces** (7m² de surface minimale par enfant) reviendront à **augmenter les coûts de construction de places de crèches de 17%** et à **construire 5 000 places de moins qu’en maintenant la moyenne actuelle constatée de 6m²**, alors que le Gouvernement a choisi de ne construire que 30 000 places en 5 ans.
2. **Sanctuariser le Crédit Impôt Famille** qui permet aux employeurs de réserver des places de crèches pour leurs salariés et **l’étendre aux Indépendants**.
3. **Rétablir une subvention à l’investissement pour toutes les crèches et micro-crèches, y compris en dehors des zones prioritaires**. S’il est légitime de choisir d’accélérer la croissance des places de crèches dans les zones sous-dotées, cette accélération ne doit pas être au détriment de l’ensemble des autres familles.
4. Une **campagne nationale en faveur des métiers de la Petite Enfance**, cette filière étant créatrice d’emplois qualifiés en CDI et à plein temps et en pénurie grave de personnels.

Contact presse : **Elsa HERVY** Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-crèches.com

Annexe 1 – Créations de places en EAJE depuis 2013

Création de places en EAJE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de places créées en crèches (à la PSU)	13 700	14 700	12 500	7 700	8 617	4 500
Nombre de places créées en micro-crèches (à la PAJE)	3 200	4 600	4 900	5 700	4 589	7 100
Total brut	16 900	19 300	17 400	13 400	13 206	11 600
<i>Croissance des créations brutes</i>	-	14,20%	-9,84%	-22,99%	-1,45%	-12,16%
Nombre de places détruites en EAJE	5 000	5 600	4 900	5 600	3 590	2 700
Total net	11 900	13 700	12 500	7 800	9 616	8 900
<i>Croissance des créations nettes</i>	-	15,13%	-8,76%	-37,60%	23,28%	-7,45%

Tableau FFEC : Sources CNAF – données 2017 provisoires – données 2018 issues de la lettre de l'ONAPE

Annexe 2 – Chiffres de la FFEC en 2018, constatés sur les 1 800 crèches adhérentes, soit 46 000 places

En 2018 : + 2 300 places de crèches PSU et + 1 000 places de micro-crèches PAJE (-27% par rapport à 2017)
Une stagnation des places réservées par les mairies (16 000 places réservées en 2018 comme en 2017, alors que les années précédentes, le nombre de places réservé par les mairies était en croissance de 23%) - conséquence directe des difficultés financières des collectivités locales
Les employeurs sont de plus en plus nombreux à réserver des places de crèches pour leurs salariés : 25 000 places en 2018 contre 21 000 en 2017 soit + 19%

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant près de 46 000 places de crèches en France et employant 19 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

ⁱ La lettre de l'observatoire national de la petite enfance n°4 – novembre 2019 – téléchargeable ici : http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/2019_LETTRE%20ONAPE_version_finale.pdf

ⁱⁱ source TMO-Régions 2017, analyse EY-Cekoïa